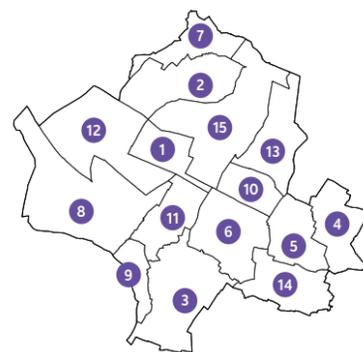




**HORS-SÉRIE**

# Centre aquatique Olympique



- 1 - Beauchamp
- 2 - Bessancourt
- 3 - Cormeilles-en-Parisis
- 4 - Eaubonne
- 5 - Ermont
- 6 - Franconville
- 7 - Frépillon
- 8 - Herblay-sur-Seine
- 9 - La Frette-sur-Seine
- 10 - Le Plessis-Bouchard
- 11 - Montigny-lès-Cormeilles
- 12 - Pierrelaye
- 13 - Saint-Leu-la-Forêt
- 14 - Sannois
- 15 - Taverny



N°9 / Décembre 2020 • Val Parisis Agglo Le Mag, l'information des habitants de l'Agglo Val Parisis  
 • 271, chaussée Jules César 95250 Beauchamp • 01 30 26 39 41 – www.valparisis.fr  
 • **Directeur de la publication** : Yannick Boëdec • **Rédacteur en chef** : Aurianne Caijo • **Rédaction** : Aurianne Caijo  
 • **Photos** : Mathieu Aucher, Jean-Yves Lacôte, Cyril Badet, François Guillemin, Ville de Cormeilles-en-Parisis, Ville de Taverny, Ville de Beauchamp, Ville d'Ermont, AEV/L'Agence Nature- F.Chenel, SMAPP, Val Parisis, Freepik, Freshmile, Adobe Stock - JackF, Adobe Stock - Julien Eichinger, Adobe Stock - dalaprod, DR • **Conception graphique et maquette** : scoopcommunication • **Mise en page** : Jérémie Linzberger • **Impression** : Desbouis Grésil  
 • **Tirage** : 115 000 exemplaires • **Publication** : 2 numéros par an • **Distribution** : Champar • **Dépôt légal** : décembre 2020 - 9380P - **ISSN** : 2496-5960.



### Sports

Un projet unique pour tous

4 et 5

Un niveau exceptionnel de qualité technique et environnementale

6 et 7

L'intégration du centre aquatique dans un quartier

8 et 9

Une piscine labellisée Centre de Préparation aux Jeux

10

Trombinoscope des élus

11 à 14

Le centre aquatique olympique intercommunal en chiffres

15



## « Une piscine à vocation sportive sur l'agglo en 2023 »

Lors de la séance du Bureau communautaire du 11 septembre 2018, nous avons choisi un emplacement qui accueillera une piscine à vocation sportive : ce futur équipement intercommunal sera construit sur les communes de Saint-Leu-la-Forêt et Taverny. Notre objectif est une ouverture de la structure pour l'été 2023.

Le réseau des piscines de Val Parisis est actuellement constitué de 3 centres aquatiques très récents, datant de moins de 7 ans, et de 4 piscines vieillissantes construites dans les années 70. Compte tenu de la vétusté de ces installations, il apparaît nécessaire de remplacer dans les prochaines années les équipements aquatiques de Taverny et de Saint-Leu-la-Forêt. Leur mise aux normes coûterait en effet plusieurs millions d'euros à la Communauté d'agglomération d'ici 2022-2023. Nous avons donc souhaité remplacer ces deux piscines par un nouvel équipement.

A la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, seule une piscine située à Sarcelles répond aux exigences olympiques dans le département du Val-d'Oise. La construction d'un équipement neuf structurant à vocation sportive sur le territoire intercommunal est donc pertinente. Notre projet vient d'être désigné en octobre dernier Centre de Préparation aux Jeux, devenant potentiellement dès 2023 un lieu d'entraînement pour des délégations nationales et internationales grâce à la présence d'un bassin de 50 m.

Le besoin a également été clairement identifié en concertation avec les acteurs locaux du sport aquatique. Ce projet bénéficiera à l'ensemble des clubs locaux de Val Parisis qui pourront s'entraîner dans de meilleures conditions. La situation actuelle est notamment pénalisante pour la montée des clubs dans les divisions d'élite. Les clubs de natation sur Taverny et Saint-Leu-la-Forêt sont très dynamiques, certains de leurs nageurs sont primés sur le plan européen et international. Aujourd'hui, ils doivent se déplacer en-dehors du territoire intercommunal pour pouvoir s'entraîner. Il en est de même pour le club de water-polo de Taverny qui n'a pas de « résidence » faute de bassin de 50 m.

Au vu de la nécessité géographique de construire un équipement sportif au nord du territoire intercommunal, le site retenu pour ce projet est un terrain de 4 hectares disponible sur les communes de Saint-Leu-la-Forêt et Taverny, à proximité de l'A115. L'objectif est désormais de prévoir une ouverture de ce nouvel équipement à l'été 2023, soit un an avant les Jeux Olympiques. Dans le même temps, les piscines actuelles de Taverny et de Saint-Leu-la-Forêt fermeraient ainsi en 2023 au profit de ce nouveau centre aquatique.



**Yannick Boëdec,**  
Président  
de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis

La vision de l'architecte  
Le soutien de la Fédération Française de Natation (FFN)

16 et 17

L'implication des clubs sportifs locaux

18 et 19

La parole aux élus  
La politique piscine de la Communauté d'agglomération

20 et 21

Les piscines et centres aquatiques sur Val Parisis

22 et 23

## BÂTIMENT

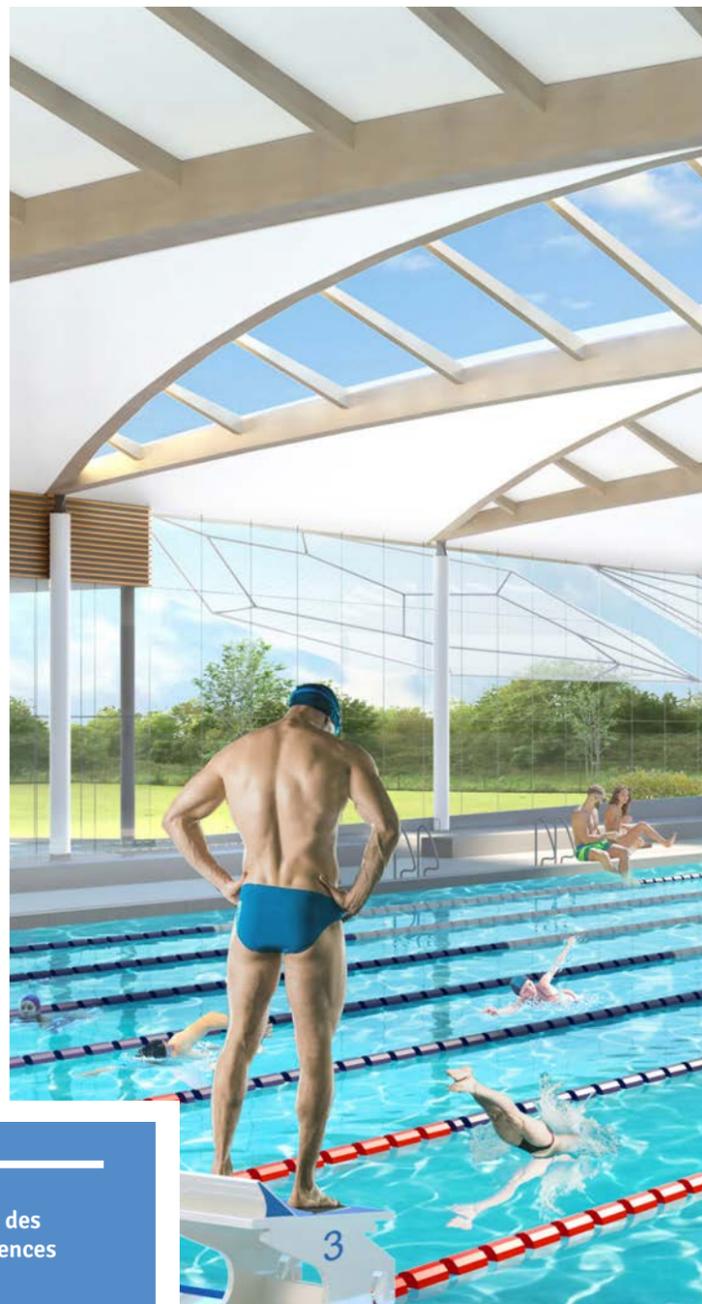
# Un projet unique pour tous

LE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL EST UN PROJET UNIQUE AU SERVICE DE LA POPULATION LOCALE, DES CLUBS ET ASSOCIATIONS, DE L'APPRENTISSAGE SCOLAIRE DE LA NATATION ET DU HAUT-NIVEAU. LE FUTUR ÉQUIPEMENT VIENDRA REMPLACER EN 2023 DEUX PISCINES VÉTUSTES SUR TAVERNY ET SAINT-LEU-LA-FORÊT.

Le projet a été développé en veillant à répondre aux attentes des structures scolaires et associatives locales ainsi qu'aux exigences fédérales de la Fédération française de natation.

Le bâtiment proposera une offre diversifiée d'usages aquatiques de loisirs et sportifs et fédèrera un large public autour de :

- Un bassin de compétition aux dimensions olympiques, de 50m à 10 couloirs homologué pour la natation sportive, le water-polo et la natation artistique
- Un bassin d'échauffement et de récupération de 25m à 6 couloirs
- Une fosse à plongeon
- Une capacité d'accueil de 1 000 baigneurs et de 1 200 spectateurs (gradins fixes et tribunes)
- Un espace VIP lors des compétitions
- Des espaces réservés aux clubs et aux arbitres
- Des espaces santé
- Un espace remise en forme
- Un espace bien-être
- Une démarche durable par un engagement dans une démarche HQE
- Un système de détection de noyade. ■



Vue d'architecte du projet du futur centre aquatique olympique

## À SAVOIR

Le projet a été développé en veillant à répondre aux attentes des structures scolaires et associatives locales ainsi qu'aux exigences fédérales de la Fédération française de natation.

Ouvert à tous les niveaux de pratiques et à l'ensemble des habitants, adapté à tous les publics, il répondra à un besoin et à un développement de la pratique sportive de haut-niveau et du sport-santé. L'équipement complètera l'offre des piscines et centres aquatiques du Nord de Paris. Situé sur Taverny et Saint-Leu-la-Forêt, il sera situé à proximité des axes structurants du Val-d'Oise desservant le Grand Paris et les sites olympiques.

### 4 disciplines olympiques représentées

Water-polo  
Natation sportive  
Natation artistique  
Plongeon

### L'accueil de pratiques sportives en plein essor

Plongée sportive en piscine (PSP)  
Hockey subaquatique  
Apnée

### Accessibilité

La future piscine sera équipée de dispositifs pour les handicaps moteur, visuel, auditif et mental. Parmi eux : contrôle des accès, bandes sonores et podotactiles de guidage depuis le parking, systèmes de mise à l'eau, fauteuils de transfert, borne d'accueil, vestiaires, sauna et hammam, sanitaires-douches et bassins seront adaptés.

### Des Espaces Remise en forme et Bien-être

Une salle fitness équipée d'appareils dernière génération  
Une balnéo composée de jacuzzi, saunas et hammam double  
Un salle de musculation et une salle de danse dédiées aux clubs

Vue d'architecte du projet du futur centre aquatique olympique

## À SAVOIR

**Maître d'ouvrage** Val Parisis agglo

**Équipe lauréate** Jacques Rougerie Architectes Associés, architecte mandataire (Paris) ; Ingérop, BET TCE (Rueil-Malmaison) ; LTA, économiste (Paris) ; Atelier Alice Tricon, paysagiste (Boulogne-Billancourt) ; Peutz et Associés, BET acoustique (Paris).

**Surface** 8 300 m<sup>2</sup>

**Estimatif travaux** 25,6 M€ HT

### Calendrier prévisionnel

Dépôt du permis de construire : Octobre 2020

• Instruction : 7 mois

Consultation des entreprises : Février 2021

Début du chantier : Été 2021

• Préparation du terrain : 2 mois

• Terrassements et Gros œuvre : 8 mois

• Charpente : 6 mois

• Bassins : 5 mois

• Second œuvre et finalisation des lots techniques : 10 mois

Réception du chantier : Été 2023

Les tâches et les différents corps d'états se chevauchent et ces durées sont données à titre indicatif.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Un niveau exceptionnel de qualité technique et environnementale

LAURÉATE DU CONCOURS INTERNATIONAL, L'AGENCE JACQUES ROUGERIE ARCHITECTES ASSOCIÉS S'EST DÉMARQUÉE PAR SON PARTI PRIS BIOMIMÉTIQUE, PROPOSANT UNE ARCHITECTURE BIO-INSPIRÉE, SYMBOLIQUE ET DURABLE, NÉE DE LA RENCONTRE DE LA NATURE ET DE L'EAU. LA CONCEPTION BIOCLIMATIQUE DE L'OUVRAGE RENFORCE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DU PROJET. LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DU PROJET.

En vue de proposer un projet d'envergure pour la Communauté d'agglomération fédérant l'ensemble des populations, l'agence Jacques Rougerie Architectes Associés a conçu un projet intemporel, qualitatif et structurant dont le vocabulaire architectural et paysager est en accord avec une démarche environnementale.

Le site dédié au projet est remarquable et offre de grandes potentialités d'aménagement. Il était important de tirer pleinement profit des qualités du terrain d'assise et de proposer une insertion cohérente du projet sur le site afin de gérer au mieux les orientations, la continuité des relations entre les aménagements intérieurs et extérieurs et de créer un dialogue naturel et respectueux entre l'équipement et son environnement immédiat.

« Une architecture bio-inspirée symbolique et durable, née de la rencontre de la nature et de l'eau. »

Jacques ROUGERIE, architecte du projet

Le projet s'inscrit en relation harmonieuse avec la trame verte existante et participe à une valorisation du site, s'intégrant dans le paysage environnant. Les lignes du bâtiment, la transparence et le traitement des façades inscrivent le projet dans une dynamique moderne.

## Une conception bioclimatique

La mise en scène de l'ensemble de ces volumes se fait dans une configuration optimale de lumière et d'ensoleillement et s'appuie sur une conception bioclimatique :

- Une ventilation naturelle, apport solaire thermique,
- Une protection acoustique par rapport aux nuisances sonores de l'autoroute A115.
- Une empreinte Carbone maîtrisée par le choix de matériaux biosourcés,
- Une maîtrise des coûts sur la durée de vie de l'équipement par la mise en place de technologies visant à réduire les consommations énergétiques et à limiter les consommations d'eau.
- Une hiérarchie et une fluidité des circulations optimisant la distribution des espaces pour répondre aux attentes multiples des usagers dans un cadre sécurisé.

### Atouts environnementaux



« La part de la consommation couverte par des énergies renouvelables sera de 40 % pour l'eau chaude sanitaire grâce aux panneaux solaires. »

Jacques ROUGERIE, architecte du projet

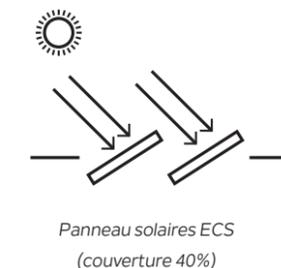
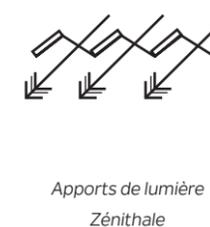
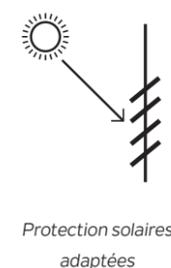
La conception repose sur la combinaison de 3 piliers de la conception passive :

- Un principe de sobriété énergétique : concevoir une enveloppe réduisant les besoins ;
- Un principe d'efficacité : choisir des équipements à faible consommation d'énergie pour tous les usages ;
- Un principe durable : recourir à des énergies renouvelables ou récupérées tant pour les besoins propres du bâtiment que pour couvrir les besoins résiduels. ■

### À SAVOIR

Vers la certification NF HQE™

Les orientations techniques et architecturales se calquent sur le passeport final « Très Performant » de la certification NF HQE™ (Norme Française Haute Qualité Environnementale) dont le référentiel pour les piscines permet de distinguer les centres aquatiques dont les performances environnementales, énergétiques, de santé et de confort, correspondent aux meilleures pratiques actuelles.



## AMÉNAGEMENT

# L'intégration du centre aquatique dans un quartier

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE, L'EMPLACEMENT SUR LE SECTEUR DES PORTES DE TAVERNY A ÉTÉ PRIVILÉGIÉ AFIN DE METTRE EN VALEUR LE SITE PAR L'IMPLANTATION D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC.

Le secteur des Portes de Taverny bénéficie d'une bonne desserte depuis l'ensemble du territoire, notamment grâce à la proximité de l'autoroute A115 et de l'aménagement du futur accès réalisé par le département. Ce nouvel équipement aquatique permettra de faire de ce secteur une réelle polarité de loisirs et de commerces. Cette place importante sur le territoire implique de traiter particulièrement les questions d'accessibilité et de desserte du site. Au vu du caractère fortement boisé et naturel, son intégration paysagère a fait aussi l'objet d'un travail approfondi (lire par ailleurs).

## Accéder au centre aquatique

Le centre aquatique doit être intégré dans la polarité de la zone commerciale Les Portes de Taverny. Pour cela, les accès véhicules seront mutualisés avec le centre commercial et le stade municipal. L'accès principal au centre aquatique pour les piétons se fera à travers les cheminements traversants le bois des Aulnaies. Ces cheminements permettront à terme de relier les différents quartiers résidentiels alentours à l'équipement sportif. Dans le cadre du Plan Vert sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France (AEV), la requalification de ces cheminements, et plus largement de l'ensemble du bois des Aulnaies, accompagne la valorisation des circulations piétonnes ralliant l'équipement.

## La création d'une voie verte

Le projet d'aménagement des abords du centre aquatique a aussi pour objectif d'améliorer la qualité du boisement et la sécurité des parcours, de préserver et valoriser la biodiversité. Il s'agit alors de mener plusieurs actions dans le cadre de ce projet : préserver les sols des boisements pour éviter le piétinement et favoriser la pousse de la régénération, continuer la mise en sécurité par l'abattage des bois morts et recréer des lisières pour éviter les vis-à-vis sur les propriétés privées.

Aux abords du futur centre aquatique olympique, le Schéma Départemental de la Région Île-de-France (SDRIF) prévoit la constitution d'une liaison verte passant par le bois des Aulnaies et le bois de Boissy. Cette cession interviendra immédiatement après la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération, d'une voie verte de liaison entre l'équipement et le pont autoroutier existant. L'AEV est associée à l'élaboration du projet.

Cette nouvelle voie verte, axée Est-Ouest, permettra de relier le centre aquatique avec les habitations et centres urbains du secteur. Située entre l'A115 et le lotissement des Cancellles, elle permettra de rejoindre l'équipement depuis le quartier des Diablots à Saint-Leu-la-Forêt ou depuis le quartier du bois Servais au Plessis-Bouchard en traversant l'A115, via le pont existant.

Le site sera desservi non seulement par les modes doux mais également par les transports collectifs : la Communauté d'agglomération travaille en effet à ce qu'une future ligne de bus desserve dès 2023 Les Portes de Taverny et le centre nautique.

## De nombreuses plantations

La zone arborée qu'est le bois des Aulnaies, situé un peu plus au Nord, ne sera pas impactée par le projet. Sur la parcelle qui est une zone en friche depuis des années, une bande de 30m sera préservée le long de l'autoroute ainsi qu'une grande partie de terrain à l'Est de l'équipement. Ces espaces seront classés Espaces Verts Protégés (ESP). La parcelle fera l'objet de nombreuses plantations. Des massifs couvre sol mettront en scène le parvis, et ils orienteront les usagers vers le hall d'entrée : massifs arbustifs constitués de plantes issues de la flore locale, petits rosiers des champs, graminées, et de plantes métropolitaines, cistes, romarin, immortelle. Une végétation issue de la flore locale sera plantée aux abords immédiats, en couture aux jardins et au bois existants : des haies bocagères de cornouillers sanguins, viorne, églantine, troène protègent les jardins mitoyens. Des arbres tiges de type érables champêtres, chênes, merisiers sont plantés en alignement. Des arbres en cépées sont disposées en bosquets, de type sorbier et cornouiller mâle. ■

## À SAVOIR

Un nouveau rond-point pour accéder à la zone commerciale et de loisirs

D'ici fin 2021, le Département va créer un giratoire sur la RD407 et le raccorder par un barreau de liaison à la Rue Théroigne de Méricourt qui longe le centre commercial Les Portes de Taverny, sécurisant ainsi les entrées et les sorties des commerces et des équipements sportifs actuels et à venir. Le coût du projet est de l'ordre de 2,6M€ HT. Le délai des travaux est fixé à 10 mois.



Département  
Ville de Taverny  
Échéance 2020



Parkings Porte de  
Taverny (Auchan)  
Échéance 2020

Limites communales  
Taverny  
Saint-Leu-la-Forêt

Piste en  
prévision

Pistes  
existantes

Agence  
régionale des  
espaces verts



Coulée verte

Études

PARIS 2024

# Une piscine labellisée Centre de Préparation aux Jeux

ICI VIVENT LES JEUX ! C'EST OFFICIEL DEPUIS LE 5 OCTOBRE 2020 : LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE DE VAL PARISIS EST LABELLISÉ CENTRE DE PRÉPARATION AUX JEUX PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX PARIS 2024 POUR ACCUEILLIR DÈS 2023 DES DÉLÉGATIONS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE FÉDÉRATIONS FRANÇAISES ET INTERNATIONALES.

En 2024, des sportifs du monde entier se réuniront à Paris pour participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques. De nombreuses délégations internationales sont d'ores et déjà à la recherche de centres de préparation appropriés à leurs sports et disciplines, dans l'optique de se préparer au mieux dans les années menant aux Jeux. Paris 2024 est chargé par le Comité International Olympique d'identifier et de proposer les centres de préparation aux délégations internationales afin de les accueillir dans les années précédant les Jeux de Paris 2024.

La Communauté d'agglomération a reçu l'avis favorable du comité d'organisation de Paris 2024 pour

que le futur centre aquatique à vocation sportive de Val Parisis soit Centre de Préparation aux Jeux et accueille des entraînements aux Jeux. L'équipement intercommunal servira ainsi de centre de préparation pour les nageurs des délégations internationales, grâce notamment à la présence d'un bassin de 50 m.

Quatre disciplines ont été sélectionnées pour recevoir les champions de demain : le water-polo, la natation olympique, la natation paralympique et la natation artistique. À ce jour, l'équipement intercommunal est l'un des seuls de la Région Île-de-France à recevoir des délégations de water-polo (avec Grand Paris Sud et Est Ensemble) et de natation artistique (avec Paris Vallée de la Marne et Est Ensemble). ■

## À SAVOIR

Les Centres de Préparation aux Jeux répondent à des caractéristiques techniques précises concernant leurs équipements sportifs et leurs services d'accueil (hébergement, restauration, transport, sécurité...). La sélection d'un centre permet à celui-ci de figurer au sein du catalogue des centres de préparation qui sera proposé aux délégations internationales dès février 2021. Ce seront ces dernières qui feront le choix de sélectionner parmi cette liste des centres de préparation ceux qui accueilleront leurs athlètes, suivant leurs besoins et leurs préférences.



L'arrêt Maurice Berteaux à Franconville

# TROMBINOSCOPE DES ÉLUS

## Mandat 2020-2026

Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis,  
Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon,  
Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Le Plessis-Bouchard,  
Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt,  
Sannois, Taverny

Val Parisis  
AGGLO



**Yannick BOËDEC**  
Président de la Communauté d'agglomération Val Paris  
Maire de Cormeilles-en-Parisis  
Conseiller départemental du Val-d'Oise

### Le bureau > 14 vice-présidents et 8 conseillers délégués

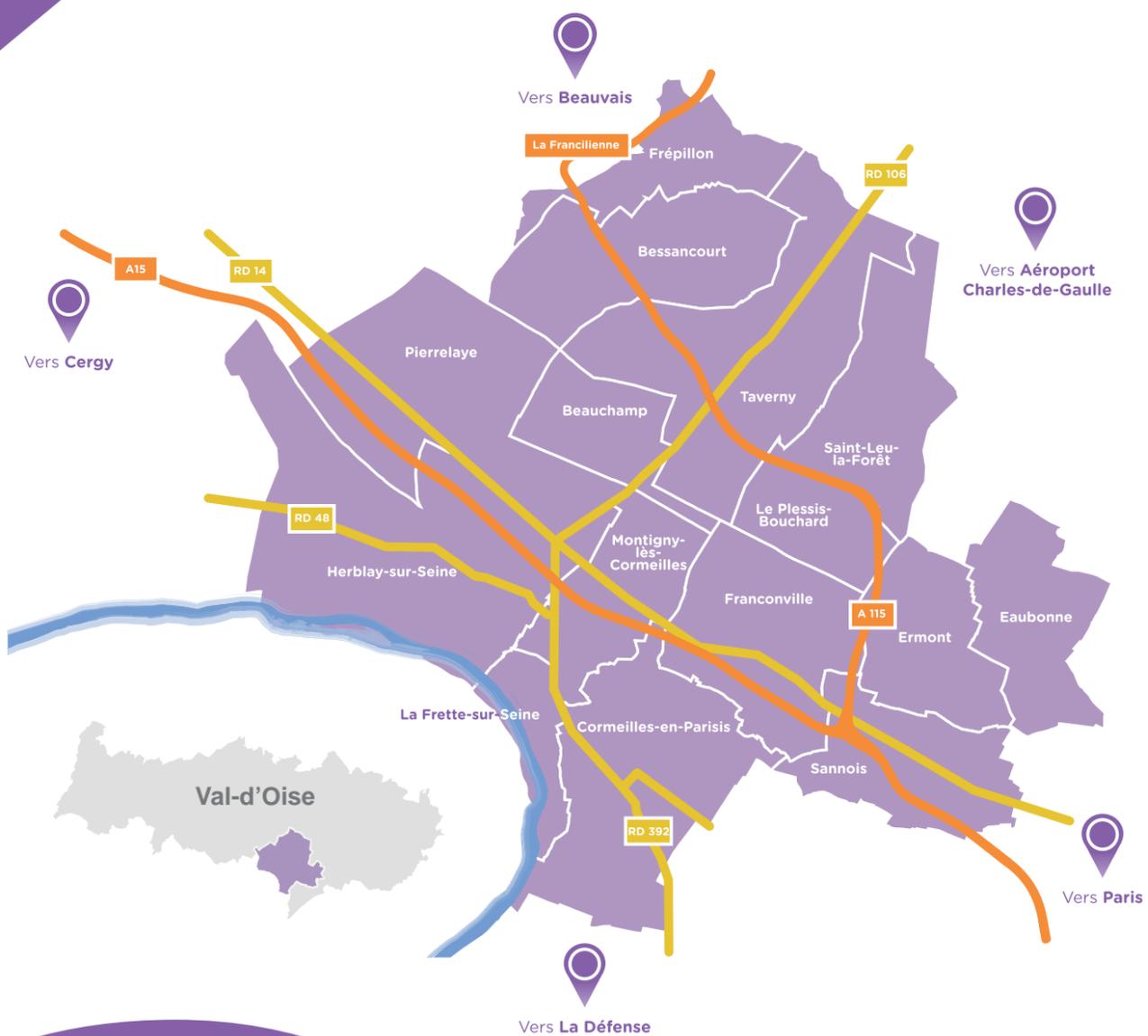
 <b>Xavier MELKI</b> 1 <sup>er</sup> Vice-président délégué aux Finances Maire de Franconville	 <b>Xavier HAQUIN</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Économie, à l'Emploi et à la Formation Maire d'Ermont Conseiller départemental du Val-d'Oise	 <b>Philippe ROULEAU</b> 3 <sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Transports et aux Mobilités douces Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise	 <b>Florence PORTELLI</b> 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Santé et à la Solidarité Maire de Taverny Vice-présidente de la Région Île-de-France
 <b>Gérard LAMBERT-MOTTE</b> 9 <sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Aménagement et au Tourisme Maire du Plessis-Bouchard Conseiller départemental du Val d'Oise	 <b>Sandra BILLET</b> 10 <sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée aux Travaux et à l'Assainissement Maire de Saint-Leu-la-Forêt	 <b>Jean-Noël CARPENTIER</b> 11 <sup>ème</sup> Vice-président délégué à la Politique de la ville Maire de Montigny-lès-Cormeilles	 <b>Michel VALLADE</b> 12 <sup>ème</sup> Vice-président délégué au Logement Maire de Pierrelaye
 <b>Sandrine LE MOING</b> Conseillère déléguée au Budget 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Franconville	 <b>Philippe BARAT</b> Conseiller délégué à la Commande publique 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Herblay-sur-Seine	 <b>Benoit BLANCHARD</b> Conseiller délégué à la Mutualisation 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Ermont	 <b>Daniel PORTIER</b> Conseiller délégué à la Vidéo-protection 7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Sannois

 <b>Bernard JAMET</b> 5 <sup>ème</sup> Vice-président délégué à la Sécurité Maire de Sannois	 <b>Jean-Christophe POULET</b> 6 <sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement durable Maire de Bessancourt	 <b>Marie-José BEAULANDE</b> 7 <sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Culture Maire d'Eaubonne	 <b>Pascal SEIGNÉ</b> 8 <sup>ème</sup> Vice-président délégué au Sport 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Beauchamp
 <b>Philippe AUDEBERT</b> 13 <sup>ème</sup> Vice-président délégué à la Communication et à l'Informatique Maire de La Frette-sur-Seine	 <b>Bernard TAILLY</b> 14 <sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Transferts de compétences et au Réaménagement de la Plaine 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Frépillon	 <b>Jean AUBIN</b> Conseiller délégué à la Fibre optique 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Eaubonne	 <b>Nicole LANASPRE</b> Conseillère déléguée à l'Éclairage public 1 <sup>er</sup> Adjointe au Maire de Cormeilles-en-Parisis
 <b>Gilles GASSENBACH</b> Conseiller délégué aux Gens du voyage 8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Taverny	 <b>Jacqueline HUCHIN</b> Conseillère déléguée au Règlement général sur la protection de données 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Montigny-lès-Cormeilles		

### Les conseillers communautaires

 <b>Françoise NORDMANN</b> Maire de Beauchamp	 <b>Sylvia CERIANI</b> 6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Beauchamp	 <b>Darine BOUADIS</b> 5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Bessancourt	 <b>Gilbert AH-YU</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Cormeilles-en-Parisis	 <b>Nathalie BAUDOIN-CUSSET</b> 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Cormeilles-en-Parisis	 <b>Pascal LAUGARO</b> Conseiller municipal de Cormeilles-en-Parisis	 <b>Zouina MENNAD</b> Conseillère municipale de Cormeilles-en-Parisis	 <b>Jocelyn RIVY</b> Conseiller municipal de Cormeilles-en-Parisis	 <b>Camille CARON</b> 4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire d'Eaubonne	 <b>Grégoire DUBLINEAU</b> Conseiller municipal d'Eaubonne	 <b>Bernard LE DUS</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Eaubonne	 <b>Christine MATTEI</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire d'Eaubonne	 <b>Maryse MENEY</b> Conseillère municipale d'Eaubonne	 <b>Tom MORISSE</b> 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Eaubonne	 <b>Céline BOUVET</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire d'Ermont	 <b>Carole CAUZARD</b> Conseillère municipale d'Ermont
 <b>Carole KHNEAU</b> Conseillère municipale d'Ermont	 <b>Saliha DAHMANI</b> Conseillère municipale d'Ermont	 <b>Joëlle DUPUY</b> 6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire d'Ermont	 <b>Youcef KHAMACHE</b> Conseiller municipal d'Ermont	 <b>Didier LEDEUR</b> 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Ermont	 <b>Patrick BOULLÉ</b> 6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Franconville	 <b>Marie-Christine CAVECCHI</b> 1 <sup>re</sup> Adjointe au Maire de Franconville Présidente du Conseil départemental	 <b>Xavier DUBOURG</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Franconville	 <b>Henri FERNANDEZ</b> Conseiller municipal de Franconville	 <b>Sabrina FORTUNATO</b> 7 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Franconville	 <b>Frankk GAILLARD</b> Conseiller municipal de Franconville	 <b>Françoise GONZALEZ</b> Conseillère municipale de Franconville	 <b>Étiennette LE BÉCHEC</b> Conseillère municipale de Franconville	 <b>Marc SCHWEITZER</b> Conseiller municipal de Franconville	 <b>Jean-François DUPLAND</b> Conseiller municipal de Herblay-sur-Seine	 <b>Corinne JOUBERT</b> 11 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Herblay-sur-Seine
 <b>Evelyne LARGENTON</b> 5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Herblay-sur-Seine	 <b>Fatima MOUSSI</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Herblay-sur-Seine	 <b>Nadine PORCHEZ</b> 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Herblay-sur-Seine	 <b>Jean-Charles RAMBOUR</b> 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Herblay-sur-Seine	 <b>Johann ROS</b> 6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Herblay-sur-Seine	 <b>Nathalie JOLLY</b> 1 <sup>re</sup> Adjointe au Maire de La Frette-sur-Seine	 <b>Marie-Pierre JÉZÉQUEL</b> 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Le Plessis-Bouchard	 <b>Pierre LE BEL</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Le Plessis-Bouchard	 <b>Miloud GOUAL</b> 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Montigny-lès-Cormeilles	 <b>Stéphane LARTIGUE</b> Conseiller municipal de Montigny-lès-Cormeilles	 <b>Modeste MARGUES</b> Conseiller municipal de Montigny-lès-Cormeilles	 <b>Cécile RILHAC</b> Conseillère municipale de Montigny-lès-Cormeilles Députée	 <b>Annie TOUSSAINT</b> 10 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Montigny-lès-Cormeilles	 <b>Eric BOSCH</b> Conseiller municipal de Pierrelaye	 <b>Marie-Françoise JOLLY</b> 6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Pierrelaye	 <b>Monique BAQUIN</b> Conseillère municipale de Saint-Leu-la-Forêt
 <b>Jean-Michel DETAVERNIER</b> 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Saint-Leu-la-Forêt	 <b>Sébastien MEURANT</b> Conseiller municipal de Saint-Leu-la-Forêt Sénateur du Val-d'Oise	 <b>Aline ROGER</b> Conseillère municipale de Saint-Leu-la-Forêt	 <b>Nathalie CAPBLANC</b> Conseillère municipale de Sannois	 <b>Marie-Evelyne CHRISTIN</b> Conseillère municipale de Sannois Vice-présidente du Conseil départemental	 <b>Laurent GORZA</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Sannois	 <b>Célia JACQUET-LEGER</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Sannois	 <b>Nicolas PONCHEL</b> Conseiller municipal de Sannois	 <b>Frédéric PURGAL</b> 9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Sannois	 <b>Laurence TROUZIER-ÉVÊQUE</b> 4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Sannois	 <b>Laëticia BOISSEAU-STAL</b> 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Taverny Conseillère départementale	 <b>Thomas COTTINET</b> Conseiller municipal de Taverny	 <b>Carole FAIDHERBE</b> 1 <sup>re</sup> Adjointe au Maire de Taverny	 <b>Nicolas KOWBASIUKE</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Taverny	 <b>Paul MAUGIS</b> Conseiller municipal de Taverny	 <b>Lucie MICCOLI</b> 5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Taverny

> 15 communes dans le Val-d'Oise  
 > 278 160 habitants (population INSEE 2020 recensement 2017)



INFOGRAPHIE

# Le centre aquatique olympique intercommunal en chiffres



4

Le nombre de bassins  
 Un bassin olympique  
 un bassin de récupération  
 une fosse de plongeon  
 un bassin balnéo



1 000

La capacité d'accueil de baigneurs



1 200

Le nombre de places en gradins pour les spectateurs lors des compétitions et des galas

50

En m, la longueur du bassin olympique  
 10 couloirs

8 300

En m<sup>2</sup>, la superficie du bâtiment



2023

L'année de mise en service



200

Le nombre de places de stationnement extérieur  
 Des places seront aménagées pour les personnes à mobilité réduite.  
 Des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides seront installées sur le parking visiteurs.



4

En hectares, la superficie du terrain dédié pour l'équipement et ses aménagements extérieurs



25,6

En millions d'euros HT, le coût du projet architectural

1.3

En million d'euros, le déficit de la future piscine (Actuellement, le déficit des deux piscines à Taverny et Saint-Leu-la-Forêt s'élève à 1.5 million d'euros)

CONTACT

Communauté d'agglomération Val Parisis  
 271, Chaussée Jules-César  
 95250 Beauchamp  
 01 30 26 39 41

www.valparisis.fr

/ValParisisAgglo

@valparisis

ValParisis  
 AGGLO

## INTERVIEWS

## La vision de l'architecte

L'AGENCE JACQUES ROUGERIE  
ARCHITECTES ASSOCIÉS



#### Quelle a été votre source d'inspiration pour ce bâtiment ?

**Jacques Rougerie** : À l'heure où la compatibilité des technologies et de l'environnement est l'un des grands défis du 21ème siècle, l'agence Jacques Rougerie inscrit ses créations architecturales aquatiques dans une perspective de réconciliation de l'homme avec son milieu originel en réalisant des projets structurants, uniques et durables, mondialement reconnus. Notre volonté pour ce centre aquatique est de renforcer la symbolique architecturale aquatique et sportive de l'équipement en créant une identité forte, une image emblématique, pour fédérer un large public.

#### Quelle est la force de la future piscine ?

**JR** : Le concept architectural émane de la spécificité du programme et du site. Notre intention était d'intégrer l'univers végétal et aquatique dans les composantes de notre projet. Cette symbiose se décline à travers la volumétrie, les ouvertures et leur transparence, les lignes dynamiques, les matériaux et leur traitement pour que le paysage arboré agisse comme un fond de scène aux activités aquatiques, plongeant les baigneurs dans un univers où le végétal est omniprésent.

#### Quelle expérience avez-vous voulu proposer aux différents profils d'utilisateurs ?

**JR** : La composition spatiale de l'équipement se développe autour de l'axe aquatique que représente la halle du bassin olympique. Cet axe détermine la perspective majeure du projet depuis l'entrée de site. Sa transparence invite le visiteur vers le développement aquatique intérieur. Le projet se révèle ensuite par la composition rayonnante des volumes autour de la halle olympique comme une arène d'eau au cœur du végétal, à l'image d'une arène vouée au sport et à la compétition de haut niveau avec le bois en fond de scène. Tous les éléments du projet concourent à offrir, au passant comme à l'utilisateur, dans son environnement proche et plus lointain, une variété de perceptions visuelles rendant éminemment vivant ce bâtiment et plaçant le spectateur au cœur de l'évènement sportif. ■

► **Agence Jacques Rougerie Architectes Associés**  
[www.rougerie.com](http://www.rougerie.com)

#### JACQUES ROUGERIE, ARCHITECTE



Jacques ROUGERIE est né en 1945, il est architecte DPLG depuis 1972. En 1974, il fonde le Centre d'Architecture de la Mer et de l'Espace qui servira de creuset à ses projets et ses réalisations. En 1993, il fonde l'Association Espace-Mer. Grand plongeur, il fait partie de l'équipage qui détient le record du monde de vie sous la mer : 70 jours. Depuis 1999, il est membre de l'Académie Française d'Architecture.

Le 25 juin 2008, il a été élu à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France. Ses créations architecturales s'inspirent de l'observation de la nature, du vivant, et développent ainsi cette synergie entre forme et fonction. Son approche est pluridisciplinaire : architecturale, environnementale, biologique, sociologique, écologique et poétique.



L'Agence avait été retenue il y a quelques années sur le projet de centre aquatique Les Grands Bains du Parisis à Herblay-sur-seine, inauguré en juillet 2014

## INTERVIEWS

## Le soutien de la Fédération Française de Natation (FFN)

BASILE GAZEAUD  
RESPONSABLE DU SERVICE TERRITOIRES & ÉQUIPEMENTS



#### Quel est le rôle de la FFN dans le développement de nouveaux équipements aquatiques en France ?

**Basile GAZEAUD** : Nous nous efforçons d'accompagner au mieux les collectivités s'engageant dans des opérations de construction ou de réhabilitation lourde d'équipement aquatique. Le service Territoires & Équipements propose ainsi des solutions gratuites tout au long d'un projet piscine, en fonction des besoins de la maîtrise d'ouvrage : accompagnement dans la définition des besoins et le chiffrage des projets en phase amont, participation aux comités de pilotage et jurys de concours, suivi des rendus, certification sportive des bassins... De près ou de loin, la FFN s'implique dans 60 à 80 projets par an.

#### Comment s'implique-t-elle plus particulièrement sur le projet de la Communauté d'agglomération ?

**BG** : Associés dès les prémices par la Direction des Sports de Val Parisis, nous avons suivi la programmation de ce nouveau projet et pu apporter quelques remarques et compléments au travail réalisé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de l'opération. Dans le cadre de la stabilisation du projet remis par le groupement lauréat, le Service Territoires & Équipements est sollicité désormais en vue des derniers arbitrages de conception pour confirmer les ambitions sportives affichées du projet.

#### Pourquoi et comment un tel projet va-t-il permettre de redynamiser la pratique de la natation sur le territoire ?

**BG** : Taverny disposant déjà d'une forte identité avec un club de water-polo aux portes de l'élite nationale, ce projet s'inscrit dans une ligne résolument sportive avec la conception d'une installation qui accueillera les quatre disciplines indoor de la natation dans des conditions privilégiées. En lice pour l'accueil de délégations olympiques dans le cadre de la préparation des Jeux Paris 2024, le projet prévoit par ailleurs un programme suffisamment riche pour répondre à une demande aquatique supérieure aux seuls usages sportifs (apprentissage, loisirs...) et ce, à l'échelle de tout le bassin de vie de l'agglomération. Cette piscine deviendra à coup sûr un pôle de rayonnement attractif complémentaire de l'offre aquatique locale environnante, laissant envisager une polyvalence dans les pratiques de la natation nécessaire pour satisfaire les différents besoins de la population. ■

► **Fédération Française de Natation**  
[www.ffn.fr](http://www.ffn.fr)



## INTERVIEWS

# L'implication des clubs sportifs locaux

BRUNO CHASTAGNER  
PRÉSIDENT DU TAVERNY  
SPORTS NAUTIQUES 95



Le TSN95 est un club de natation, de water-polo, de plongée et d'aquaform qui intervient à la piscine intercommunale de Taverny. L'équipe de water-polo senior évolue en nationale 1.

AURÉLIE MORICE  
PRÉSIDENTE D'AQUA  
DÉTENTE



Aqua détente propose des activités de bébés nageurs et d'aquagym à la piscine intercommunale de Saint-Leu-la-Forêt. En 2017 l'association a ouvert une activité Natation Artistique qui évolue en National 1.

FRANÇOISE BROCHOT  
PRÉSIDENTE DE L'ETOILE  
SAINT-LEU NATATION



Etoile Saint-Leu Natation organise à la piscine intercommunale de Saint-Leu-la-Forêt des activités sportives liées à la pratique de loisir et de compétition de la natation.

## Quels sont les avantages de cette future piscine pour votre club ?

**Bruno CHASTAGNER :** Ce nouvel équipement nous permettra de mettre en œuvre dans des conditions optimales l'ensemble de nos activités sportives, éducatives et de loisirs. Les nageurs et joueurs de water-polo auront de meilleurs résultats au niveau de leurs performances en s'entraînant quotidiennement dans un bassin de 50 mètres. Nous pourrions également y développer nos sections de découverte de l'eau et d'apprentissage dans un souci constant de bien-être et de plaisir pour les jeunes enfants. Concernant la pratique loisirs, nos adhérents ne pourront qu'apprécier les espaces pour nager, s'initier ou se perfectionner.

**Aurélien MORICE :** La future piscine sera un atout majeur pour le développement de la natation artistique, tant en section loisirs qu'en section compétition. Ce sport est un mélange de natation, de gymnastique et de danse donc la nouvelle structure, avec sa salle de musculation et sa salle de fitness, permettra d'intégrer sur un même site ces 3 indispensables et indissociables disciplines.

**Françoise BROCHOT :** La future structure sera adaptée à la natation en apprentissage et en compétition. Nous apprécierons en particulier le bassin de 50m, équipé en « natation course », qui nous permettra de développer le pôle compétition. Actuellement, nos nageurs expérimentés doivent aller s'entraîner chaque semaine à Nanterre. La salle de musculation permettra d'assurer la préparation physique des nageurs, essentielle pour la compétition.

## Quel(s) public(s) souhaitez-vous attirer dans cet équipement ?

**AM :** Grâce à l'engouement pour cette discipline, notre section natation artistique se développe chaque année. Nous ambitionnons de pouvoir proposer un club ouvert à tous, de la formation du petit nageur à la compétition national 1, tout en développant dans chaque catégorie d'âge une section loisirs et une section compétition. Nous aimerions également pouvoir continuer de développer nos sections sport-santé et sport adapté.

**FB :** Avec la nouvelle piscine, nous pourrions accueillir les enfants dans le cadre du plan « J'apprends à nager », développer une section handisport « loisirs » et « compétition », une section plongeon ou encore une section sport-santé.



## Quelles compétitions pourrez-vous désormais accueillir grâce à ce nouvel équipement ?

**BC :** Toutes les compétitions de niveau régional, national voire international pourront être organisées dans cet équipement. En 2014, l'équipe de water-polo senior avait été reléguée administrativement en nationale 1 pour non-conformité du bassin actuel, celui-ci étant sous-dimensionné. Avec ce nouvel équipement, l'équipe pourra ambitionner de retrouver sportivement la division Élite. Il est certain que cette piscine sera une source de motivation extraordinaire.

**AM :** Cet équipement permettra de proposer des galas de grande ampleur ainsi que des compétitions nationales. Ayant été sélectionnée pour être Centre de Préparation aux Jeux Paris 2024 dans plusieurs disciplines dont la natation artistique, la piscine pourrait accueillir une compétition internationale prestigieuse, l'Open de France par exemple.

**FB :** Soyons ambitieux : toutes les compétitions de natation proposées par la FFN, y compris les Championnats de France voire un meeting international. Avec un tel équipement à proximité de Paris, nous pouvons désormais espérer accueillir en stage des équipes de haut niveau.

## Qu'est-ce que ce nouveau centre va apporter au développement de votre discipline ?

**BC :** Un équipement de cette conception ne peut que valoriser nos disciplines. Nous espérons attirer de nouveaux partenaires qui seront intéressés par la valorisation de l'image de leur entreprise.

**AM :** On ne compte que 4 clubs de natation artistique aujourd'hui dans le Val-d'Oise. Cette future piscine va sûrement permettre d'apporter une meilleure visibilité et davantage d'identité à notre discipline. ■



## INTERVIEWS

## La parole aux élus

FLORENCE PORTELLI, MAIRE DE TAVERNY, VICE-PRÉSIDENTE DE VAL PARISIS ET VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



La réalisation de cette piscine olympique intercommunale est le fruit d'une vision ambitieuse à long-terme conjuguée à une gouvernance pragmatique et raisonnée que nous nous efforçons d'appliquer au quotidien. Cet équipement à vocation sportive, le deuxième seulement dans le département, fera en effet rayonner notre territoire et lui offrira de véritables perspectives : en s'inscrivant dans le sillage des Jeux Olympiques que nous avons anticipés pour impulser la mise en place d'une vraie politique en faveur du sport aquatique et du « savoir-nager ».

Longtemps freinés par nos piscines dont l'obsolescence n'est plus à démontrer, nos clubs - notamment le club

de water-polo de Taverny, rétrogradé de la première division il y a quelques années, faute de pouvoir évoluer dans un bassin réglementaire - pourront s'épanouir et se développer, entraînant nos territoires dans leur sillage.

Le comité Paris 2024 a ainsi récemment labellisé notre équipement « Centre de préparation pour les Jeux Olympiques », confirmant le sérieux et l'intelligence qui règnent dans ce projet, qui ne se focalise d'ailleurs pas uniquement sur la dimension sportive : nos écoles, nos associations de loisirs, et nos habitants bénéficieront d'une infrastructure nautique de haut niveau, avec des activités variées à destination de toutes et tous.

Cette ambition et cette vision à long-terme pour dynamiser notre territoire n'empêchent pas d'avoir un projet à taille humaine, écologiquement

et économiquement viable. Ce futur équipement nautique vient remplacer deux piscines immensément vétustes, deux « passoires thermiques », dont les travaux de rénovation et de mise aux normes - notamment thermiques et d'accessibilité - cumulés avoisineraient le coût de cette piscine olympique. De plus, la mutualisation de l'entretien et de la gestion de deux piscines en une permet nécessairement une baisse des coûts de fonctionnement.

Je suis fier de porter ce projet avec la Ville de Saint-Leu-la-Forêt et la Communauté d'agglomération Val Parisis. Fière aussi de constater avec mon équipe, que l'action publique locale permet de rendre les choses possibles dans l'intérêt général et au service de tous les habitants. ■

SANDRA BILLET, MAIRE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT ET VICE-PRÉSIDENTE DE VAL PARISIS



Cette piscine est un formidable exemple de l'esprit intercommunal au service du public. Qu'il s'agisse des enfants qui vont apprendre à nager, des associations qui vont enfin pouvoir bénéficier d'un bassin pour le haut niveau et des usagers saint-loupiens et tabernaciens en attente d'un équipement de qualité, tous seront largement heureux du résultat ! En plus de l'argument sportif déterminant, les

questions d'espace, d'environnement, de bien-être et de relaxation sont au cœur de ce projet qui est par essence dédié au public.

Aujourd'hui, nous disposons d'équipements vétustes et énergivores qui nous contraignent depuis des années à trouver des solutions qui à l'arrivée sont très coûteuses et satisfaisantes pour personne ! Vous vous rendez compte, il nous aurait fallu dépenser 10 millions d'euros pour les remettre aux normes. Il faut donc se féliciter du chemin parcouru et de ce projet intercommunal dont

l'ambition est d'abord de répondre à un vrai besoin sur le territoire

La piscine olympique va valoriser notre territoire. Nous allons pouvoir accueillir des rencontres internationales et profiter d'un rayonnement qui est une promotion unique pour la natation. Nos meilleurs nageurs vont rester au club parce qu'ils bénéficieront de conditions d'entraînement optimum et les autres publics, scolaires ou non, profiteront d'installations tout simplement exceptionnelles. ■

PASCAL SEIGNÉ, VICE-PRÉSIDENT DE VALPARISIS DÉLÉGUÉ AU SPORT



En quoi cet équipement est-il une opportunité pour la pratique du sport aquatique sur le territoire ?

**Pascal SEIGNÉ** : Le remplacement de deux équipements vétustes par un stade aquatique avec notamment un bassin de 50m, combiné à un pôle sport/santé, va permettre de répondre à une demande peu couverte sur notre territoire. La natation, deuxième activité la plus pratiquée par les Français après la marche, pourra s'y développer tout comme le water-polo, la natation artistique, le plongeon ou la plongée.

Quel est votre sentiment sur le fait que ce centre devient centre de préparation aux Jeux Paris 2024 ?

**PS** : Le couplage de l'offre sportive à une offre de santé et bien-être, favorisant ainsi entraînement et récupération, en fait un équipement de premier plan. C'est une satisfaction de voir ainsi reconnu le contenu technique de ce projet conçu avec les acteurs locaux : la communauté d'agglomération, les communes, les clubs...

Et après les Jeux ? Quel sera précisément le rôle du centre aquatique olympique intercommunal ?

**PS** : Assurer sa mission principale : accueillir, dans un même lieu et dans les meilleures conditions, sportifs, scolaires et grand public autour de la pratique du sport aquatique, de l'apprentissage aux compétitions nationales. ■

« Nous avons de grandes ambitions »

Pascal SEIGNÉ

## POLITIQUE

## La politique piscine de la Communauté d'agglomération

L'intervention de la Communauté d'agglomération dans le domaine sportif se tourne vers les problématiques des équipements sportifs structurants, les piscines et centres aquatiques, dans sa capacité à participer aux enjeux du territoire en termes de loisirs, d'éducation, d'insertion et de cohésion sociale.

Val Parisis propose des équipements aquatiques pour toutes les envies, tous les niveaux et tous les âges. Les priorités et les perspectives d'évolution restent des actions pour la jeunesse. Par sa gestion des piscines, par son soutien aux associations, par ses partenariats avec des clubs sportifs, par l'organisation d'événements, la Communauté d'agglomération s'engage à promouvoir le sport aquatique sur le territoire, qu'il soit de haut niveau, de loisirs ou de proximité.

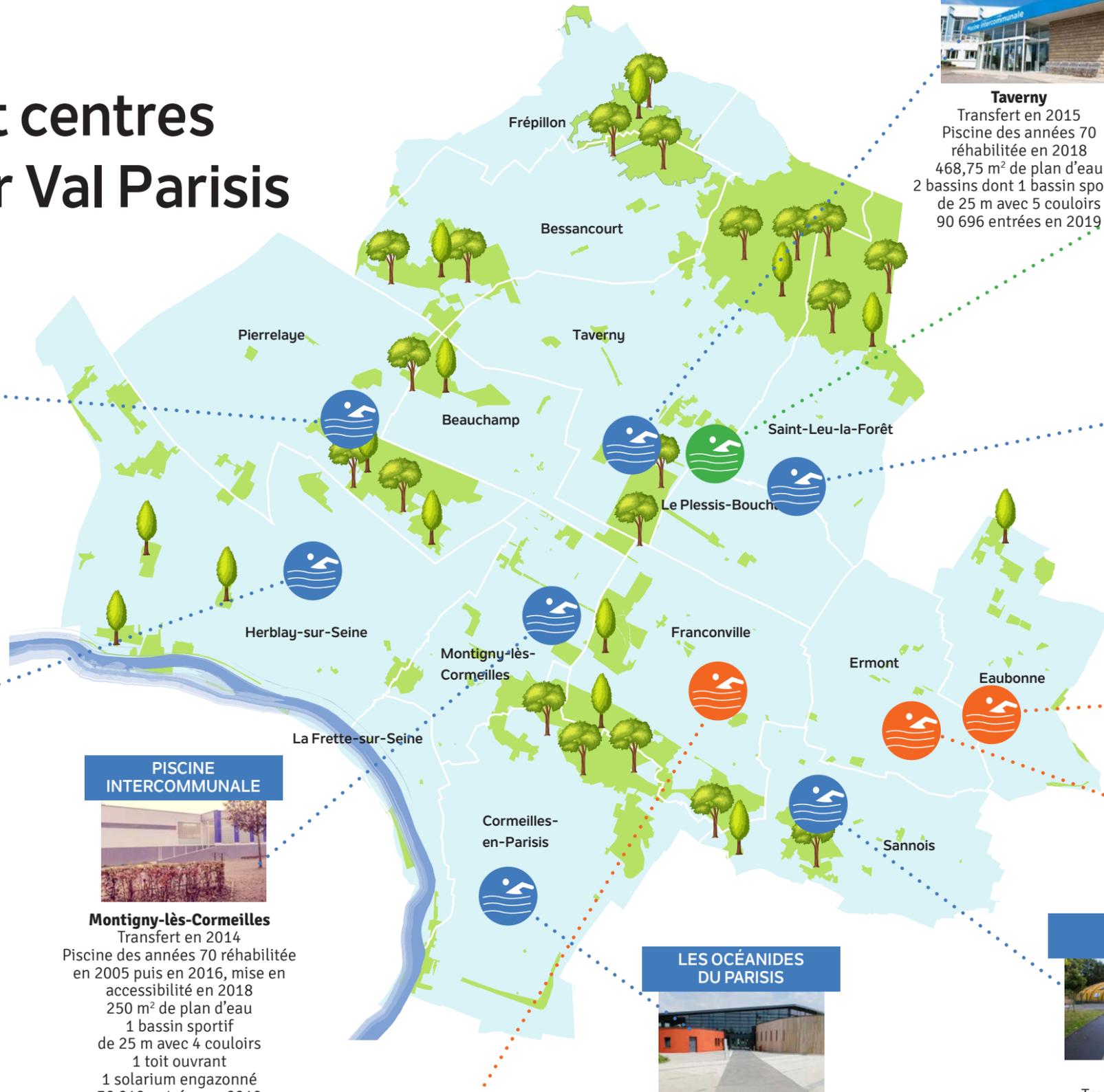
## L'animation et l'apprentissage de la natation scolaire

Les activités aquatiques répondent à un double enjeu, de sécurité contre la noyade mené conjointement avec l'Education Nationale grâce au programme de natation scolaire et l'organisation des cours de natation au sein des piscines, ainsi que de santé publique par des activités physiques et sportives adaptées à tous les publics.

Pour réaliser ses ambitions, la Communauté d'agglomération s'est dotée de la compétence de gestion des centres aquatiques, permettant également le transfert de plusieurs piscines municipales jusqu'en 2017. Le futur centre aquatique olympique s'inscrit dans cette même démarche. ■

PISCINES

# Les piscines et centres aquatiques sur Val Parisis



**LES NYMPHÉAS DU PARISIS**



**Pierrelaye**  
Ouverture en 2014  
1 791 m<sup>2</sup> dont 270 m<sup>2</sup> de plan d'eau  
2 bassins dont 1 sportif de 25 m avec 4 couloirs  
1 plage extérieure en bois  
53 479 entrées en 2019

**LES GRANDS BAINS DU PARISIS**



**Herblay-sur-Seine**  
Ouverture en 2014  
3 880 m<sup>2</sup> dont 785 m<sup>2</sup> de plan d'eau  
4 bassins dont 1 sportif de 25 m avec 6 couloirs  
1 espace bien-être  
1 solarium minéral et engazonné  
242 790 entrées en 2019

**PISCINE INTERCOMMUNALE**



**Montigny-lès-Cormeilles**  
Transfert en 2014  
Piscine des années 70 réhabilitée en 2005 puis en 2016, mise en accessibilité en 2018  
250 m<sup>2</sup> de plan d'eau  
1 bassin sportif de 25 m avec 4 couloirs  
1 toit ouvrant  
1 solarium engazonné  
38 818 entrées en 2019

**PISCINE MUNICIPALE**

**Franconville**

**LES OCÉANIDES DU PARISIS**



**Cormeilles-en-Paris**  
Ouverture en 2015  
2 255 m<sup>2</sup> dont 505 m<sup>2</sup> de plan d'eau  
3 bassins dont 1 sportif de 25 m avec 4 couloirs  
1 espace bien-être  
1 solarium minéral et engazonné  
99 471 entrées en 2019

**PISCINE INTERCOMMUNALE**



**Taverny**  
Transfert en 2015  
Piscine des années 70 réhabilitée en 2018  
468,75 m<sup>2</sup> de plan d'eau  
2 bassins dont 1 bassin sportif de 25 m avec 5 couloirs  
90 696 entrées en 2019

**FUTUR CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE**



**Taverny - Saint-Leu-la-Forêt**  
Ouverture en juin 2023  
7 496 m<sup>2</sup> dont 785 m<sup>2</sup> de plan d'eau  
4 bassins dont 1 sportif de 25 m avec 6 couloirs  
1 espace bien-être  
1 solarium minéral et engazonné

**PISCINE INTERCOMMUNALE**



**Saint-Leu-la-Forêt**  
Transfert en 2017  
Piscine des années 70 agrandie en 1998 et 2017  
250 m<sup>2</sup> de plan d'eau  
1 bassin sportif de 25 m avec 4 couloirs  
1 toit ouvrant  
1 solarium carrelé et engazonné  
47 538 entrées en 2019

**PISCINE INTERCOMMUNALE DES BUSSYS**

**Eaubonne**

**MARCELIN BERTHLOT**

**Ermont**

**PIERRE WILLIOT**



**Sannois**  
Transfert en 2014  
Piscine des années 70 réhabilitée en 2017  
250 m<sup>2</sup> de plan d'eau  
1 bassin sportif de 25 m avec 4 couloirs  
1 toit ouvrant  
1 solarium minéral  
36 051 entrées en 2019

Légende



**Val Parisis piscines**



**Piscines municipale ou intercommunale**



**Futur centre aquatique olympique**

TERRE  
2024  
DE JEUX

NOUVEAUX  
LES JEUX

Fier d'annoncer que le centre aquatique olympique de Val Parisis a été  
retenu comme Centre de Préparation aux Jeux

Val Parisis  
AGGLO